# Saint Jean Brèves

Octobre 2019
N°202

## *Mot du maire*

L'enquête publique portant sur le déplacement et l'agrandissement du magasin Intermarché s'est soldée par un avis défavorable du commissaire enquêteur (voir compte rendu du Conseil municipal ci-dessous). C'est une mauvaise nouvelle pour notre territoire et pas seulement pour Saint Jean Brévelay.

Le dossier a pourtant été soigneusement préparé avec l'aide de cabinets spécialisés mais le commissaire enquêteur, qui ne conteste pas l'intérêt du projet, a considéré que la démonstration de l'intérêt général n'avait pas été faite.

La notion d'intérêt général est difficile à définir et donc à apprécier. Le commissaire enquêteur émet un avis qu'il doit justifier mais qui reste un avis personnel. Nous sommes surpris de cet avis et bien sûr déçus. La présence d'un supermarché est appréciée, et aujourd'hui les clients sont très nombreux à souhaiter une offre commerciale améliorée.

Ce magasin qualifié de locomotive du commerce local par la Chambre de Commerce et d'industrie dans une étude en 2011, reste de toute évidence un élément majeur de l'attractivité de notre territoire.

Ce magasin a connu de grandes difficultés en 2011 et a fini par être racheté. Le nouveau dirigeant est alors parvenu à redresser les comptes et à faire progresser le chiffre d'affaire de 2,3 M€. Cette progression a été faite en gagnant des parts de marché sur ses concurrents, les autres supermarchés et sans pour autant perturber le commerce local. Les commerces de proximité n'ont pas souffert de cette progression importante du chiffre d'affaire d'Intermarché.

Aujourd'hui, le magasin ne dispose plus des moyens nécessaires pour faire face à la concurrence des autres supermarchés, aussi il est important de lui donner la possibilité de moderniser et agrandir son magasin pour rester attractif.

Par ailleurs, la station-service, fermée depuis quelques jours, devrait rouvrir après travaux dans cinq à six semaines. Cette fermeture est pénalisante pour nous tous, nous mesurons ainsi mieux la chance que nous avons d'avoir ce service près de chez nous, un service d'intérêt général que nous souhaitons également conserver.

Nous avons analysé la situation avec les services de l'Etat et le porteur de projet et échangé avec les spécialistes qui nous accompagnent. Il existe des solutions mais cet avis défavorable a quand même pour conséquence de compliquer la situation et bien sûr de retarder le projet. C'est dommage.

Guénaël ROBIN

# Les Brèves du Conseil

Compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre

**Mise en compatibilité du PLU**

Du 24 juin au 25 juillet 2019, une enquête publique s'est déroulée sur la commune, sur le projet de déplacement/agrandissement du magasin Intermarché le long du contournement Est de la commune. La procédure était une déclaration de projet permettant la modification du PLU et ainsi la transformation du site de zone agricole en zone économique.

L'enquête publique portait donc sur l'intérêt général de déplacer le magasin et, si celui-ci était démontré, cette démarche permettait la modification du PLU pour que le projet se concrétise.

A l'issue de l'enquête publique, la conviction personnelle du commissaire enquêteur est que cette démonstration n'est pas suffisante pour justifier de l'intérêt général du projet de déplacement du magasin et il y a ainsi porté un avis défavorable. Le commissaire enquêteur reconnait la vétusté du magasin et la nécessité de changer les conditions de travail des salariés et d'accueil des clients. Il ne conteste pas non plus l'opportunité de son agrandissement, afin de lutter contre l'évasion commerciale et limiter les déplacements. En revanche, il constate qu'aucune étude de maintien du magasin sur le même site n'a été réalisée, étude qui aurait permis de comparer les avantages/inconvénients des 2 solutions et de démontrer quel emplacement était la meilleure réponse à l'intérêt général pour l'agrandissement/amélioration du magasin. Ainsi il indique que rien ne permet d'affirmer que le maintien et l'agrandissement sur le même site ne répondrait pas aux mêmes objectifs avec moins d'inconvénients et ne serait pas réalisable

Le Conseil municipal prend acte de l'avis du commissaire enquêteur. Les suites à apporter à ce projet vont être étudiées avec le porteur de projet, les services préfectoraux et la chambre de commerce et d'industrie.

**Saint Jean Brévelay**

Téléphone :
02 97 60 30 13
mel :
mairie@brevelay.bzh
Site Internet :
www.mairie-saint-jean-brevelay.fr

**Horaires d'ouverture au public**
Lundi au vendredi
9h00 - 12h00/14h00 - 17h00
Samedi 9h00 - 12h00
Fermé le samedi matin
en juillet et août

**Médiathèque**
Horaires d'ouverture
Mardi 11h30-12h45 / 16h -18h
Mercredi 10h -12h / 13h30 -18h30
Vendredi 16h30 -19h00
Samedi 10h-12h / 14h-16h30

## MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde
02 97 68 42 42
En semaine de 20h à 8h
Du samedi 13h au lundi 8h
Les jours fériés
En cas d'urgence vitale :
le 15 ou le 18

## PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :
3237 (0,34 €/mn)

## *Flash Code et site Internet*

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site Internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Androïd Market)

www.saint-jean-brevelay.bzh

**Attribution de compensation**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 19 juin 2019. Pour la commune de Saint Jean Brévelay, le montant défini par cette commission pour 2019 s'établit à 284 997,40 €, en baisse de 35 342,74 € par rapport à 2018, baisse principalement liée à la prise en charge des frais de voirie et de transports scolaires par Centre Morbihan Communauté. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 19 juin 2019, et autorise le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ex-médiathèque – subvention contrat de partenariat**

Pour le projet de réhabilitation de l'ancienne médiathèque en commerces/logements, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement et de demander une subvention au Conseil régional au titre du Contrat de Partenariat, d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ces dossiers.

**Pare-ballons et éclairage du terrain du Borhig**

Suite aux demandes des associations pour éclairer le terrain de foot du Borhig et protéger les alentours avec des pare-ballons, des devis ont été demandés. Le premier sur l'éclairage par LED fourni par Morbihan Energies se chiffre à 32 900 € HT, le second sur la mise en place d'un pare ballons fourni par l'entreprise SDU se monte à 3 919,46 € HT. En parallèle, des démarches auprès de la FFF ont été entamées pour demander un accompagnement financier sur ces deux mises en place. Une participation à hauteur de 50 % peut être envisagée. Le Conseil municipal, à la majorité, sous réserve de l'obtention des subventions, approuve le projet d'éclairage et d'installation de pare-ballons, demande une subvention auprès de la FFF et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ces projets.

**Subventions PST du Conseil départemental**

Le Conseil municipal autorise le Maire à demander une subvention au titre du Programme de Solidarité Territorial du Conseil départemental pour les projets de l'aménagement de la rue de la Croix des Victimes et la construction de la salle de la Lande pour 10 000 € chacun.

**Cuisine scolaire – plan de financement et subventions**

Suite à la décision du Conseil municipal fin 2018 de conserver l'élaboration des repas de l'école Paul-Emile Victor en régie et de mettre aux normes la cuisine scolaire, le cabinet Bleher Architectes a été retenu pour mener ce projet et en assurer la maitrise d'œuvre. Un comité de pilotage a été mis en place, comprenant des élus (maire et adjoints référents), le personnel communal concerné, le directeur de l'école et 2 représentants des parents d'élèves. Les premières réunions ont eu lieu au 2nd trimestre et ont permis de définir le contour du projet. Le projet initial porte sur la rénovation/extension de la cuisine scolaire pour répondre aux normes de fabrication actuelles.

Suite aux premières réunions, il s'est greffé à ce projet, en option, la suppression des bâtiments modulaires inutilisés (libération d'emprise au sol pour compenser la perte de parking), le traitement du réfectoire par la mise en place d'éléments atténuant le bruit, la réfection des sanitaires accolés. Par ailleurs, des participations financières peuvent être sollicitées auprès du Département (Programme de Solidarité Territorial), de la Région (contrat de partenariat avec le Pays de Pontivy), de l'Etat (via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

L'ensemble de ces éléments fait apparaitre le plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| **Etudes** | **56 250.00 €** | PST | 50 000.00 € |
| Mission SPS | 4 000.00 € | | |
| Mission de Contrôle Technique | 4 000.00 € | DETR 2020 | 105 000.00 € |
| Maitrise d'œuvre | 41 750.00 € | | |
| Parutions appel d'offres | 1 500.00 € | Pays de Pontivy - fonds régionaux | 50 000.00 € |
| Etudes acoustiques | 4 000.00 € | | |
| Diagnostic amiante | 1 000.00 € | | |
| | | | |
| **Travaux** | **564 290.00 €** | | |
| Démolition préfabriqués | 62 900.00 € | | |
| Démolitions locaux stockage (hors désamiantage) | 1 800.00 € | | |
| Rénovation/extension cuisine | 310 000.00 € | Commune de Saint Jean Brevelay | 515 540.00 € |
| Rénovation réfectoires | 104 590.00 € | | |
| Rénovation Sanitaires | 70 000.00 € | | |
| VRD | 15 000.00 € | | |
| | | | |
| **Aménagement & matériels** | **100 000.00 €** | | |
| Matériel de cuisine | 80 000.00 € | | |
| Divers | 20 000.00 € | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL HT | 720 540.00 € | | 720 540.00 € |

Le Conseil municipal, à la majorité, approuve le plan de financement de la rénovation de la cuisine scolaire et ses annexes, autorise le Maire à demander une subvention au Conseil départemental au titre du PST, au Conseil régional au titre du contrat de partenariat, à l'ETAT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et à signer tout acte afférent à ce projet.

**Emplois non-permanents**

Beaucoup d'enfants étaient inscrits à la garderie périscolaire les mardis et jeudis soirs et le nombre d'agents encadrants n'était pas suffisant ces 2 soirs (accueil jusqu'à 80 enfants parfois). Une animatrice pour ces deux temps a ainsi été recrutée. Son contrat a été cumulé à des heures d'animation déjà existantes (encadrement des enfants les mercredis et vacances scolaires) afin de permettre la mise en place d'un contrat d'un an de 25h/semaine du 3 septembre 2019 jusqu'au 31 août 2019. Par ailleurs, le contrat de l'animatrice de l'espace-jeunes qui a ouvert le 1er juin et qui se terminait le 31 aout a été reconduit pour un an, du 4 septembre jusqu'au 31 août 2020, avec un temps annualisé de 24h par semaine. L'espace jeunes sera ouvert tous les mercredis et samedis AM, ainsi que l'ensemble des vacances scolaires.

**Subvention exceptionnelle société de chasse du Lay**

Une demande de la société de chasse du Lay est parvenue en mairie en aout. Le gibier est à l'origine de dégâts sur les cultures. Pour y pallier, ils souhaitent acquérir des filets électrifiés mobiles, d'1 mètre de hauteur, afin d'empêcher les passages du gibier sur les terres agricoles, pour une longueur totale de 1 000 mètres, à un coût de 1 500 €. Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la société de chasse pour cet achat.

**Avenant contrat SATESE**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n°3 d'assistance technique avec le SATESE pour l'assistance technique à l'exploitation des systèmes d'épuration et au suivi des eaux de la commune avec le Département.

**Ventes terrains communaux**

**AB435**

Le riverain souhaite acquérir auprès de la commune un morceau de la parcelle AB435 du domaine privé communal. d'une superficie d'environ 40 m² (triangle sur le plan).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, statue sur l'achat à l'euro symbolique du four à pain (rectangle) situé sur la parcelle de ce propriétaire et sur la vente à 17€ le m² et autorise le Maire à procéder aux démarches.

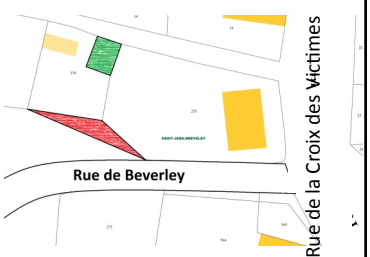

**Ker An Drono**

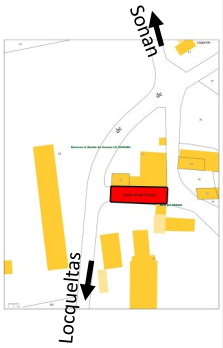


Un propriétaire de Ker An Drono, a proposé d'acheter la route qui relie la D181 et la route du Sclunj, d'une surface d'environ 300 m², qui fait partie du domaine public communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclasse du domaine public communal cette portion de voirie, autorise la vente de celle -ci à 0,5 € le m², autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

**Impasse de Vannes**

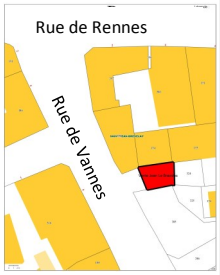


Un propriétaire habitant impasse de Vannes souhaite acquérir 30 m² de cette voie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser du domaine public communal cette partie de l'impasse, de la vendre à 25 € le m² et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

**Kergonan**

Un propriétaire au lieu-dit Kergonan souhaite acquérir environ 120 m² de la parcelle ZH48, actuellement référencée comme chemin d'exploitation, ainsi qu'un morceau d'environ 90 m² de l'extrémité du chemin rural de Kergonan.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclasse du domaine public communal cette partie du chemin rural de Kergonan, autorise la vente de celle-ci et d'un morceau de la parcelle ZH48à 0,5 € le m² et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

**Acquisition parcelle place Anne de Bretagne**

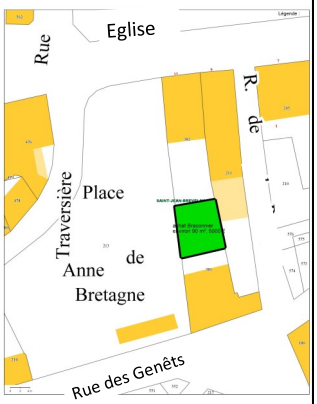


Le bien situé au 10 rue des genêts, dont le jardin donne place Anne de Bretagne est en cours de vente. La commune souhaite acquérir la plus grande partie du jardin (environ 90m²) de cette maison afin d'avoir une réserve foncière, permettant une entrée par la place Anne de Bretagne. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition d'un morceau de la parcelle AB381 à 5 000 € et charge le Maire de signer tout acte afférent à ce dossier.

**Règlement collecte des déchets**

Centre Morbihan Communauté assure la compétence de collecte des déchets ménagers et définit les conditions d'application du service à disposition des usagers.

Le règlement de collecte proposé permet de :

- garantir un service public de qualité,
- définir le cadre du service public et ses limites,
- définir les règles d'utilisation du service,
- contribuer à la préservation de l'environnement et la propreté urbaine,
- assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement, à l'unanimité, valide le règlement de collecte approuvé par le Conseil communautaire, dit que la commune suivra et validera l'avis du Conseil communautaire si des modifications sont apportées au règlement, autorise le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent règlement et à signer tout document se rapportant au dossier.

**Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux gaz 2019**

Le Conseil municipal vote la recouvrance de la redevance 2019 auprès de GRDF pour l'occupation du domaine public par son réseau gaz, à hauteur de 414 € pour le réseau existant et 49 € pour les travaux effectués en 2018.

**Taxe d'aménagement des zones économiques**

Par délibération du 12 avril 2018, Centre Morbihan Communauté a approuvé le principe d'un reversement des recettes de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur le périmètre des zones d'activités économiques. Ce principe a été entériné par les délibérations concordantes des communes (conseil municipal du 25 juin 2018 pour Saint Jean Brévelay).

Un état des lieux a ensuite été réalisé, et il s'avère que plusieurs systèmes cohabitent sur le territoire.

Afin de les harmoniser, le Conseil municipal décide , à l'unanimité, de fixer un taux de taxe d'aménagement de 2% sur les secteurs délimités aux plans annexés à la délibération concernant les zones d'activités économiques communautaires; à compter du 1er janvier 2020, de maintenir un taux de 1,75% pour toutes les autres parties du territoire communal, et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

**Convention avec Bignan – repas camps d'été 2019**

Il convient d'établir une convention avec la commune de Bignan pour récupérer les frais de repas des enfants domiciliés à Bignan et ayant participé aux deux camps organisés par la commune :

- Un premier du 17 au 19 juillet comptant 14 enfants et 3 adultes de Bignan, pour lequel 68 repas ont été livrés, pour un montant total de 208.19 €.
- Un second du 22 au 26 juillet comptant 15 enfants et 3 adultes de Bignan, pour lequel 144 repas ont été livrés, pour un montant total de 440.87 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de 649,06 € à refacturer à la commune de Bignan et autorise le Maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

# Infos mairie

## *État-civil*

***Naissances:***

| | | |
|---|---|---|
| 27/08 | : Lola GUILLOU | 2 rue de Rennes |
| 06/09 | : Younès LE CORRE ZUNE | Lensal |
| 15/09 | : Janil RICHARD | 3 rue Georges Cadoudal |

***Mariages :***

| | | |
|---|---|---|
| 14/09 | : Julien VALY et Sylvie CHOUPIN | 5 rue du Val Kérivo |

***Décès :***

| | | | |
|---|---|---|---|
| 03/09 | : Marie PEDRONO | 2 rue du Porhoët | 86 ans |
| 05/09 | : Thérèse LE CALLONEC | Le Petit Moustoir | 84 ans |
| 27/09 | : Joseph PICAUD | 2 rue du Porthoët | 87 ans |

## *Dispositif Argent de poche*

Renouvellement du 21 au 24 octobre pour les jeunes de 14 à 17 ans. Dossier de candidature à retirer en mairie et à déposer pour le 12 octobre.

## *Inventaire du petit patrimoine*

Appel à participation

Dans le cadre de la révision générale du PLU, un inventaire du petit patrimoine doit être réalisé sur la commune:

- Vérification de la présence et rajout possible des haies bocagères à préserver,
- Relevé du petit patrimoine (calvaire, four à pain, puits, fontaine, chemin creux, …)
- Vérification et relevés des bâtis en campagne susceptibles de changer de destination (patrimoine architectural à préserver)

Pour cela, le territoire communal a été divisé en 6 zones à relever.

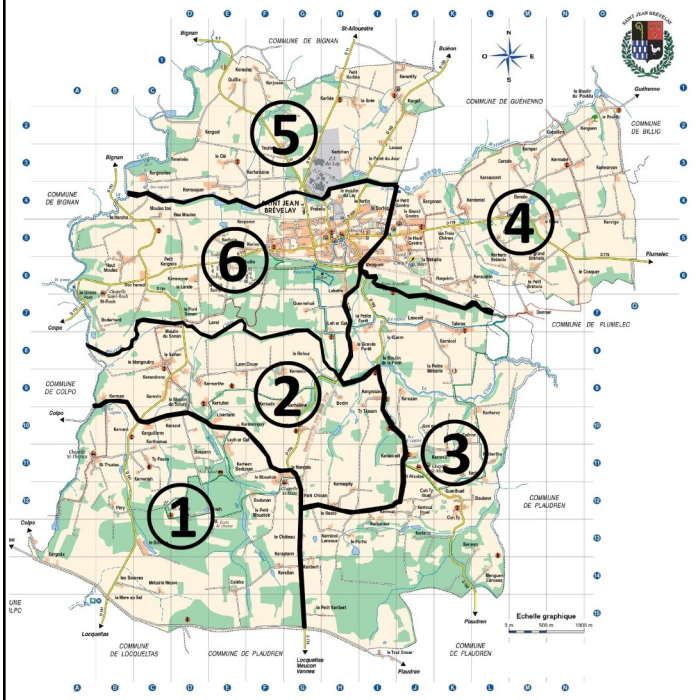


Les personnes intéressées pour aider à réaliser à cet inventaire sont invitées à se faire connaitre en mairie. Merci par avance.

## *Nouveaux arrivants et nouveaux nés*

La réception des nouveaux habitants et des enfants nés dans l'année est une tradition. Elle permet d'établir le contact avec les élus et les services.

Vendredi 30 août, avant de rejoindre la salle Edouard Aguesse pour la cérémonie officielle, les nouvelles familles ont visité la commune en bus et découvert ses infrastructures.

Le Maire a ensuite présenté la commune, tant sur le plan géographique qu'historique, tout en précisant qu'une grande importance est donnée à nos services, nos activités économiques et éducatives, nos associations, nos établissements scolaires.

49 nouveaux habitants sont arrivés sur notre commune cette année.

29 naissances ont été enregistrées. Aux parents présents, un livre « mon petit imagier sonore » a été offert.

## *Animation jeunesse*

ALSH 3/6 ans / Ticket sport loisirs 7/10 ans

Le service animation jeunesse ouvrira ses portes pendant les vacances de la Toussaint du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre

Fermé le vendredi 1er novembre

Programme disponible à la mairie, accueil de loisirs, médiathèque, site Internet mairie.

Espace Jeunes 11/17 ans

L'espace jeunes 11/17 ans sera ouvert pendant les vacances de la Toussaint du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre. Fermé le vendredi 1er novembre

Programme disponible à la mairie, accueil de loisirs, médiathèque, site Internet mairie.

Renseignements auprès de Marie au 02 97 60 30 17.

Exposition photos

Les enfants accueillis à l'ALSH les mercredis de septembre ont travaillé sur un projet culturel ayant pour thème la photographie.

Ils sont fiers de présenter leur travail lors de l'exposition du 2 octobre au 6 novembre à la Médiathèque.

## *Médiathèque municipale*

médiathèque Saint Jean Brévelay

**Samedi 5 octobre : L'Heure du Conte.**

Animation gratuite destinée aux enfants, abonnés ou non à la médiathèque. Première séance de 10h30 à 11h pour les 4 à 6 ans et seconde séance de 11h à 11h30 pour les plus jeunes, jusqu'à 3 ans.

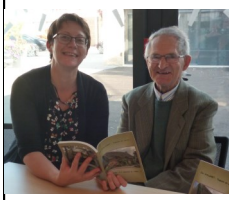

**En dédicace le 14 septembre dernier** pour son livre « Toujours en course ! Tout s'en va : à la recherche de l'idéal… ? », Jean Guillemet a ainsi eu l'occasion d'échanger avec ses lecteurs. Si vous souhaitez acquérir son ouvrage, contactez-nous.

**Nouveau ! Ressources numériques de la médiathèque départementale :** avec votre abonnement à la médiathèque de Saint Jean Brévelay, vous pouvez accéder gratuitement à de l'autoformation dans divers domaines (langues, bureautique, aide scolaire, code de la route, vie pratique, bien-être…) et à des magazines en ligne, à partir de votre ordinateur ou de votre tablette. Pour cela, rendez-vous sur le site « mediatheque.morbihan.fr ».

## *Maison de retraite*

Mercredi 4 septembre, par une belle journée nous sommes allés nous balader à Damgan, profiter de l'air du bord de mer. Un après-midi très agréable avec des airs de vacances.

Mercredi 11 septembre nous sommes sortis à la "ferme d'animation au bonheur des animaux" à Saint-Barthélemy. Nous avons eu le plaisir de découvrir cette très jolie ferme et de partager de bons moments entourés des animaux. Plaisir partagé avec des résidents des EHPAD de Baud, Grand-Champ, Kermaria et Plumeliau.

Mercredi 18 septembre, c'est avec plaisir que nous avons retrouvé Sylvain Duval qui nous a interprété de grands classiques à l'accordéon, et pour chanter avec les résidents, a repris en chanson quelques titres de Gérard Lenorman, Charles Aznavour, Michel Sardou et bien d'autres encore !

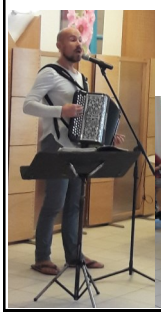

## *Société de chasse du Moustoir*

Fête annuelle

Nous sommes très satisfaits de la réussite de notre fête face au changement de programme (le repas le samedi soir et le concours de palets le dimanche après-midi). 80 bénévoles ont assuré la distribution de près de 800 repas le samedi soir. Un repas qui s'est déroulé dans la bonne humeur grâce au fest noz animé par Breizh Benaiz et Sant Yann Noz.

En ce qui concerne le concours de palets qui s'est déroulé le dimanche après-midi : un succès puisque nous avons accueilli 44 équipes.

La société de chasse du Moustoir tient a remercier l'ensemble des bénévoles et les propriétaires de terrain.

## *Club de l'Espoir*

La réunion du jeudi 10 octobre est exceptionnellement reportée au jeudi 17 octobre à 14h à la salle du Vertin.

## *Génération 1994*

Les Brévelais de la génération 1994 se sont retrouvés samedi 7 septembre au parcours de santé le temps d'un après-midi. Palets breton et molky étaient au programme. Le bar restaurant le Tire bouchon les a ensuite accueillis en terrasse afin de poursuivre cette journée conviviale et pleine de bonne humeur.

## *Club des amis du Beauceron*

Journée Beauceronne

La délégation Bretagne des amis du beauceron a été honorée de faire sa journée beauceronne à Saint Jean Brévelay le 22 septembre. 40 beaucerons de tout le grand Ouest étaient présents lors de cette journée.

Le meilleur chien de la journée est : OLIVE DE LA VALLEE D'AMALTHEE qui provient de l'élevage de Saint Jean Brévelay appartenant à Sarah Serra De Almeida épouse Gillet.

Madame AMMANN et le staff tiennent à remercier les élus ainsi que le Comité des fêtes.

## *Gym Danse Brévelaise*

Inscriptions

L'association Gym Danse Brévelaise propose des cours de gym pour les adultes et les seniors ou danse adultes.

Vous êtes seniors(es), n'hésitez pas à venir tester la gym douce mais tonique avec notre pétillante Virginie Dangel chaque mercredi de 9h30 à 10h30 à la salle de danse de la Métairie.

Pour vous les adultes, venez transpirer au cours de Jérôme Barthout chaque lundi soir de 19h à 20h45 (1h de fitness, renforcement musculaire, 45 mn de HIIT).

Ou alors, vous aimez la danse et souhaitez vous y mettre, alors le cours de Nolwenn le mardi soir est fait pour vous... venez danser sur des chorégraphies modern jazz....

2 cours d'essais possibles avant toute inscription pour toutes les disciplines.

Plus de renseignements sur le site gymdansebrevelaise.jimdo.com ou par téléphone au 06 63 70 46 16.

## *Lycée du Suillo*

Opération « nettoyons la nature »

Le jeudi 26 septembre, les lycéens du Suillo ont participé à l'opération Nettoyons la nature. C'est avec satisfaction que l'on note une diminution constante des déchets ramassés dans le massif boisé aux abords du lycée, preuve d'une prise de conscience de l'impact de nos détritus sur la nature.

## *C.C.F.D.-Terre Solidaire*

Collecte de papiers

Le samedi 19 octobre 2019 aura lieu la collecte de papiers (journaux, publicités) de 9h à 12h. Les paquets bien ficelés sont à déposer au Collège Saint Louis (rue du Porhoët) sous le préau de la cour du haut. Ils ne doivent contenir ni plastique, ni cartons. Les livres sont acceptés, ainsi que les annuaires.

Cette action de solidarité permet de soutenir financièrement près de 600 projets de développement suivis par le C.C.F.D. National (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement). Ce que nous faisons sur notre secteur Locminé-Saint Jean Brévelay, plusieurs dizaines d'équipes le font aussi au cours de l'année dans le Morbihan. Cela permet de réduire les déchets et de recycler environ 1 000 tonnes de papier par an.

Merci à toutes les personnes qui participent à cet acte de solidarité qui contribue à la lutte des causes profondes de la faim et qui aggravent chaque jour la situation des plus vulnérables.

## *Association Brévelaise pour la Biodiversité*

Marché artisanat et nature

L'Association Brévelaise pour la Biodiversité organise son premier marché artisanat et nature le dimanche 20 octobre au complexe de la Métairie. L'entrée est gratuite pour les visiteurs. A ce jour, une soixantaine d'exposants ont réservé leur place. Deux mois avant Noël, c'est l'occasion de réfléchir à un cadeau et d'acheter local ou découvrir de belles productions. Restauration et animations toute la journée.

Formation à l'ornithologie

Suite à la soirée de présentation et d'information du 17 septembre, à laquelle 25 personnes ont assisté, des séances conviviales de formation à l'ornithologie à destination de tous publics auront lieu régulièrement.

Première soirée : mardi 1er octobre, à 20h30 salle de la Claie.

Contact : 06 74 96 13 11.

Les hirondelles sont sur le départ, merci de penser à faire retour de votre enquête, des boîtes sont prévues à la mairie et à la médiathèque.

## *Contes en scène*

Cinquième édition

**Du 17 au 25 octobre 2019, entrez dans la magie du conte !**

*Contes en Scène* est un festival jeune public organisé par le service culture de Centre Morbihan Communauté.

Pour la 5ème année, *Contes en Scène* investit 10 communes du territoire le temps d'une semaine, avec des spectacles à découvrir en famille, où la marionnette, le chant, la vidéo et la musique se mêlent au conte. Les tout-petits comme les plus grands se laisseront emporter par les histoires.

**A Saint Jean Brévelay le jeudi 24 octobre - « Poucette »** - Représentation à 14h30 et 17h30 - Salle du Vertin

Conte gestuel, images animées / 45 min / A partir de 4 ans

Née au cœur des pétales d'une fleur, Poucette est une petite -fille pas plus haute qu'un pouce. Cette version revisitée du conte "Poucette" de Hans Christian Andersen, entre théâtre gestuel, film d'animation et création numérique, invite petits et grands voyageurs dans un monde féérique et poétique. À travers les saisons, à la rencontre des animaux, venez suivre les aventures de Poucette, cette petite pleine de vie, dans sa quête de liberté.

**Informations pratiques / Billetterie :**

Tarif unique : 2€ / personne / spectacle

Places limitées pour chaque spectacle. Places en vente à partir du 28 septembre :

- Maison de services publics – Saint Jean Brévelay (02 97 60 43 42)
- Office de tourisme – Locminé (02 97 60 49 06)
- Sur le lieu du spectacle, 20 minutes avant le début de chaque représentation dans la limite des places disponibles.

## *Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)*

Demande en ligne

Le Département a créé un nouvel outil permettant aux usagers de déposer en ligne une demande d'APA (à domicile, en petite unité de vie ou en résidence autonomie).

Cet outil est, aujourd'hui, disponible et opérationnel sur le site morbihan.fr (rubrique personnes âgées) sous le lien suivant :

https://www.morbihan.fr/les-services/personnes-agees/les-aides-departementales-apa-cmi-ash/les-aides-departementales/

Une notice explicative est accessible sur le site pour la bonne compréhension de l'utilisation de l'outil.

Vous pouvez, également, en cas de besoin de renseignements complémentaires sur ce nouvel espace, téléphoner au 02 97 54 74 77 (pôle APA).

Cet outil est à destination des usagers qui disposent d'une adresse mail personnelle laquelle est une condition indispensable pour la création d'un compte utilisateur.

## *CTMA de la Claie*

Enquête publique

Dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques), le projet de restauration des cours d'eau de la Claie est soumis à enquête publique du 30 septembre à 8h30 au 16 octobre à 17h00.

L'ensemble du projet doit permettre d'atteindre le bon état de la masse d'eau défini par la Directive Cadre sur l'Eau. Pour la masse d'eau de la Claie, l'objectif de bon état écologique a été fixé en 2027. Dans ce cadre, des enjeux et des objectifs ont été définis spécifiquement sur le territoire

Des permanences seront réalisées en mairies de :

- **Sérent**, le lundi 30 septembre de 8h30 à 12h15
- **Plumelec,** le lundi 30 septembre 2019 de 13h30 à 18h00
- **Bignan**, le samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- **Pleucadeuc**, le mercredi 16 octobre de 9h00 à 12h00
- **Bohal**, le mercredi 16 octobre de 14h00 à 17h00.

Des actions particulières sont programmées sur les points grisés de cette carte de la commune.

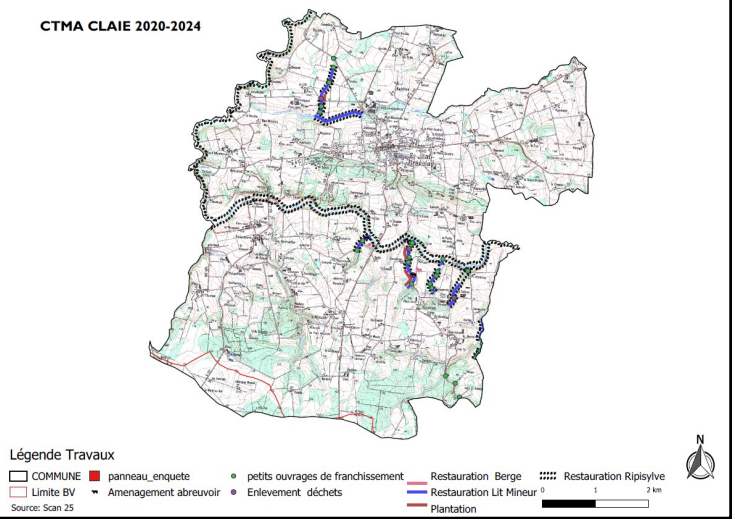


Le dossier est consultable sur le site :
http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/BOHAL/Syndicat-Mixte-du-Grand-Bassin-de-l-Oust-CTMA-de-la-Claie-octobre-2019

## *Commerce et artisanat*

Subvention Pass Commerce et Artisanat

**Bénéficiaires**

Toute entreprise commerciale ou artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers peut bénéficier de cette aide si elle a un effectif de 7 salariés CDI équivalent temps plein au maximum (hors Gérant/président) et que son chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 Million d'euros HT

Sont exclus du dispositif les commerces de gros, commerces non sédentaires, agences prestataires de services, le secteur médical et paramédical, les professions libérales, les activités financières, les franchises, les galeries et zones commerciales, les SCI.

**Critères d'éligibilité**

Les opérations éligibles au subventionnement sont la création, la reprise, la modernisation ou l'extension d'activité d'entreprises commerciales ou artisanales.

**Dépenses éligibles**

- les travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité)
- les travaux de mise aux normes d'hygiène, aux normes électriques …
- les équipements : chambres froides, vitrines réfrigérées, fours de boulangerie…
- les équipements matériels de production, les matériels de manutention (manitou, transpalette)
- les investissements d'embellissements (étagères, enseignes…) et d'attractivité
- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil
- les équipements matériels en lien avec les prestations de conseil en stratégie commerciale ou prestation numérique

**Ne sont pas éligibles :** les matériels d'occasion non garantis (6 mois minimum), les véhicules et matériels roulants, flottants ou volants ainsi que les consommables.

**Calcul de l'aide**

Cette aide directe correspond à une subvention de 30% des investissements éligibles plafonnés à 25 000 € HT, pour un montant maximal de 7 500 €.

**Les planchers d'investissements subventionnables sont :**

- 6 000 € dans le cas général,
- 3 000 € pour les travaux d'accessibilité (y compris la prestation de conseil )
- 3 000 € pour les investissements matériels numériques et investissements de stratégie commerciale Informations complémentaires

**Informations complémentaires**

La Chambre du Commerce et de l'Industrie ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat assiste le demandeur dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif d'aide.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet et la situation financière de l'entreprise.

L'aide attribuée sera cofinancée à parité par la Région Bretagne et Centre Morbihan Communauté.

L'aide n'est pas cumulable avec le PASS Investissement TPE, l'avance remboursable Tourisme ou toute autre aide de la Région Bretagne sur la même assiette d'investissement.

**Contact**

Centre Morbihan Communauté—Service développement économique –economie@cmc.bzh—Téléphone : 02 97 44 22 58

# Maison de Services Au Public

27 rue de Rennes

- **Habitat**
  - **Point Info Habitat** tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 08 01 10
  - **ADIL** le 4ème lundi du mois de 13h45 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30
  - **SOLIHA** le 1er mardi du mois de 10h à 12h, sans rdv
  - **Espace Info Energie** le 3ème jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 07 12 98
- **Aide aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, POLE EMPLOI) le lundi et vendredi, sur rdv au 02 97 60 43 42
- **Emploi-Formation**
  - **Mission Locale** (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35
  - **Espace Rural Emploi Formation**, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65
- **Multimédia**
  - **Ateliers numériques gratuits** pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, le mardi de 14h à 16h
  - **Accès libre et gratuit aux outils informatiques** pour vos démarches administratives
- **Huissier de justice** le vendredi de 10h à 12h. S'assurer de sa présence au 02 97 75 60 89
- **Espace Autonomie Séniors,** uniquement sur rdv au 02 97 25 35 37

## Ne manquez pas : Les fêtes et animations

| | | |
|---|---|---|
| Mardi 1er octobre | : Formation ornithologique par l'ABB, 20h30 | Salle de la Claie |
| A partir du 2 octobre | : Jusqu'au 6 novembre, exposition photos organisée par l'ALSH | Médiathèque |
| Samedi 5 octobre | : L'heure du conte 10h30-11h pour les 4-6 ans et 11h-11h30 pour les 0-3 ans | Médiathèque |
| Samedi 5 octobre | : Messe « Jeunes et familles » (enfants, parents, grands-parents, amis…) à 18h30 | Eglise |
| Dimanche 13 octobre | : Rando La Mégalithe organisée par le Cyclo Club Brévelais, dès 7h30 | Salle de la Métairie |
| Samedi 19 octobre | : Collecte de papier du CCFD de 9h à 12h | Collège Saint-Louis |
| Dimanche 20 octobre | : Marché artisanat/nature de l'Association Brévelaise pour la Biodiversité, 9h-18h | Salle de la Métairie |
| Jeudi 24 octobre | : Festival Contes en scène—Poucette, à 14h30 et 17h30 | Salle du Vertin |
| Vendredi 25 octobre | : Loto/belote organisé par le Club des retraités du pays de Saint Jean | Salle du Vertin |
| Dimanche 3 novembre | : Bal organisé par le Club de l'Espoir, dès 14h30 | Salle du Vertin |

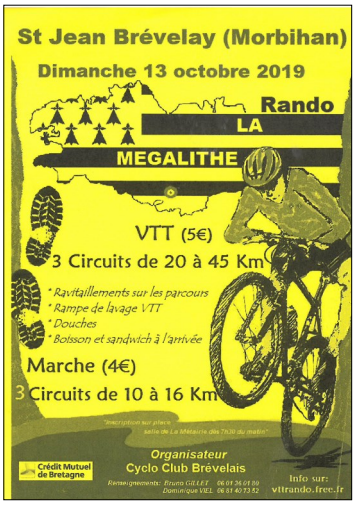

## Nouveau

1 000 exemplaires. Directeur de la publication : Guénaël Robin. Edition : mairie de Saint Jean Brévelay.